RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET ANNEXE PROJET « SAUVIERES » POUR L'EXERCICE 2020

Obligatoire depuis 1992, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif.

Par ailleurs, les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT relatifs au DOB, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Rappel du Budget Primitif 2019 :

Dépenses : 37 350€

Recettes : 37 350€

LE BUDGET 2020:

Les principales orientations 2020-2023 sont :

- 1) Définir le programme d'aménagement des lots bâtis et non bâtis selon 2 hypothèses :
 - Faire appel à un aménageur spécifique pour une opération de construction de résidence pavillonnaire /individuelle
 - Aménagement direct pas la collectivité avec un découpage parcellaire
- 2) Définir le mode de financement de l'opération :
 - Vente des parcelles non bâties soit à un aménageur soit à des particuliers
 - Vente des lots bâtis à des particuliers

A) LES DEPENSES 2020

- LES CHARGES DES PROPRIETES : TAXE FONCIERE
- LES FRAIS BANCAIRES
- LES INTERETS D'EMPRUNT
- LES FRAIS DE GEOMETRE
- LES FRAIS D'ETUDES

B) LES RECETTES 2020

- VENTE DES LOTS